

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : COLOMBO PH MIN
Code de produit : PHM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Entretien de aquarium et bassin de jardin.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Colombo BV
Dorpsweg 11
3257 LB Ooltgensplaat, les Pays-Bas
Téléphone : + 31 187-639351
E-mail : r.vanheeswijk@colombo.nl
Website : www.colombo.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : + 31 187-639351 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS +33-1-40 05 48 48 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.
1272/2008)

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Etiquetage supplémentaire: aucun.

2.3. Autres dangers

Risques physiques/ chimiques : Réagit violemment avec les alcalis. Fort développement de chaleur possible. Peut être corrosif pour les métaux.
Risques pour l'environnement : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Acide chlorhydrique Skin Corr. 1B; STOT SE 3; Met. Corr. 1 H314; H335; H290	5 - < 10	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27	#

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, faire boire un verre d'eau maximum. Ne pas faire boire de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. En cas d'une décharge de grandes quantités de ce produit dans le système d'égout un très bas pH peut déranger le traitement des eaux de vidange biologique. Informer les autorités officielles si nécessaire.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Neutraliser prudemment les déchets avec de la soude. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Pour solubiliser ou diluer, ajouter le produit toujours dans l'eau. JAMAIS l'inverse. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers et aluminiums.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations

Acide chlorhydrique	FR	-	7,6	-
Acide chlorhydrique	BE	8	15	-
Acide chlorhydrique	CH	3,0	-	4x15 min., Schwangerschaft Gruppe C.
Acide chlorhydrique	EC	8	15	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Acide chlorhydrique	Inhalation	15 mg/m3		8 mg/m3	

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Acide chlorhydrique	Water	0,036 mg/l	0,036 mg/l	
	Intermittent water			0,045 mg/l
	STP			0,036 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type E (jaune), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm$ 0,35 mm. Indication du temps de perméabilité: impénétrable.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

Risques thermiques : Non applicable.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: -0.8	
Réserve acide (g NaOH/100 ml)	: Inconnu.	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: < 3	
Point d'éclair	: Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: Inconnu.	Ne contient pas de substances avec une température d'auto-inflammabilité connue.
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.

Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Inconnu.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Impertinent.	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: Impertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1.03 g/ml	
Taux d'évaporation	: < 1	(acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- | | |
|----------------------|--|
| Toxicité aiguë | : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation | : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité | : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Contact cutané

- | | |
|----------------------|--|
| Toxicité aiguë | : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Sensibilisation	: Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	
Corrosion/irritation	: Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 43 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 65 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit	: Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
Avertissements supplémentaires	: Aucun.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : ACIDE CHLORHYDRIQUE

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 8
Code de classification : C1
Groupe d'emballage : II
Etiquette de danger : 8



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 8
Groupe d'emballage : II
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - B
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 8

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 830/2015 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.
Le produit n'a pas besoin d'être classé comme 'Corrosif' en se basant sur point 3.2.3.2.1 d'annexe I de Regulation CE No. 1272/2008.

Directive 2012/18/UE : Non régularisé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 830/2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Met. Corr. 1	: Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1.
Skin Corr. 1B	: Corrosion cutanée, catégorie 1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3.

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
DNEL	Niveau dérivé sans effet
ECETOC TRA	Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques
UE	Union Européenne
EUSES	European Union System for the Evaluation of Substances
Recueil IBC	Intermediate Bulk Container
LD50 LC50	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Format de nombre : "," utilisé comme séparateur décimal